



# **WEBINAIRE PARTENAIRES**

## **novembre 2024**

**Actualités réglementaires et**

**Zoom sur la complétude de la déclaration trimestrielle de ressources  
RSA/PPA**

**Zoom sur l'expérimentation individuelle d'accompagnement à la  
parentalité**

---

**Lundi 4 novembre 2024 –  
10h30**



# Un Webinaire pour...



---

**Présenter l'actualité réglementaire de la Caf en novembre 2024**

**Faire un focus sur la complétude de la déclaration trimestrielle de ressources pour les bénéficiaires de RSA et de Prime d'Activité, en amont du déploiement de la réforme de la solidarité à la source (et en lien avec l'utilisation du Montant Net Social)**

---

**Proposer une présentation de l'expérimentation départementale d'accompagnement individuel à la parentalité, proposée par l'UDAF et La Margelle**

# ACTUALITES

## Novembre 2024

---

- Ressources : mise à jour des ressources annuelles des usagers
- La Caf accompagne tous les parents
- De nouveaux services aux usagers
- La possibilité d'appeler directement la Caf depuis l'appli mobile
- Rappel concernant les usurpations d'identité
- Prochains RDV Allocataires
- Les appels à projets partenaires
- Prochains RDV Action sociale

## ACTUALISATION DES RESSOURCES ANNUELLES DES USAGERS

---

Comme chaque année, la Caf va actualiser au cours de l'automne les ressources annuelles des usagers, pour mettre à jour les droits versés à compter de janvier 2025.

**La Caf a récupéré auprès des services des Impôts les ressources annuelles des usagers.** Cette opération était automatique pour la grande majorité des allocataires et permet de recalculer le montant des droits à partir de janvier 2025. Les usagers n'ont alors aucune démarche à réaliser.

Pour les allocataires pour lesquels cette récupération n'a pas pu fonctionner (environ 2000 usagers), la Caf les a invité à déclarer en ligne les informations manquantes depuis mi-octobre, via leur espace personnel sur caf.fr. **La démarche est indispensable et doit être impérativement faite avant la fin du mois de novembre pour un juste calcul des droits au 1/1/2025 !**

## LA CAF ACCOMPAGNE TOUS LES PARENTS



La Caf de la Haute-Marne propose de multiples aides et services pour répondre à besoins des parents, quels que soient leur situation et l'âge des enfants.

En fonction des problèmes auxquels ils sont confrontés, des questions qu'ils se posent, la Caf de la Haute-Marne apporte des solutions, soit directement avec des aides spécifiques, soit grâce aux partenaires qu'elle finance.

Parent de tout-petits, d'adolescents, ou séparé de son conjoint, avec des questionnements au niveau financier, éducatif, ou de l'organisation en famille, découvrez sur le site [caf.fr](https://www.caf.fr) toutes les aides et services proposées. **Parce qu'à la Caf, il y a autant de solutions que de façons d'être parent.**

**Une page dédiée a été mise en ligne sur [caf.fr](https://www.caf.fr) pour répondre à toutes ces questions :**

**<https://www.caf.fr/allocataires/actualites/actualites-nationales/la-caf-des-solutions-pour-tous-les-parents>**

## DE NOUVEAUX SERVICES POUR LES USAGERS



Pour mieux renseigner et accompagner les allocataires dans leurs droits et démarches, la Caf a réalisé en septembre une **enquête sur ses services et les attentes des usagers**.

Les retours des allocataires dans ce cadre sont les suivants :

- La Caf est jugée accessible, avec des délais de traitement rapides et des informations claires sur les démarches à réaliser,
- Les usagers indiquent toutefois ne pas connaître toutes les prestations existantes et auxquelles ils pourraient prétendre, trouvent les démarches complexes (souhaitant être accompagnés pour s'assurer de la bonne complétude des informations à destination de la Caf) et rencontrent des difficultés à trouver des informations fiables et pertinentes,
- Les allocataires souhaiteraient voir améliorer prioritairement la communication sur les démarches à réaliser (19% des répondants) et les explications sur les variations de leurs droits (15%)
- **Parmi les nouveaux services souhaités**, les propositions suivantes recueillent le plus d'avis favorables : avoir des rappels par SMS sur les démarches à réaliser ou l'évolution de leur dossier (par 32% des répondants), pouvoir prendre un rendez-vous téléphonique (par 13% des répondants) ou encore avoir plus d'explications sur les informations attendues dans leur dossier (par 8% des répondants).

## DE NOUVEAUX SERVICES POUR LES USAGERS

---

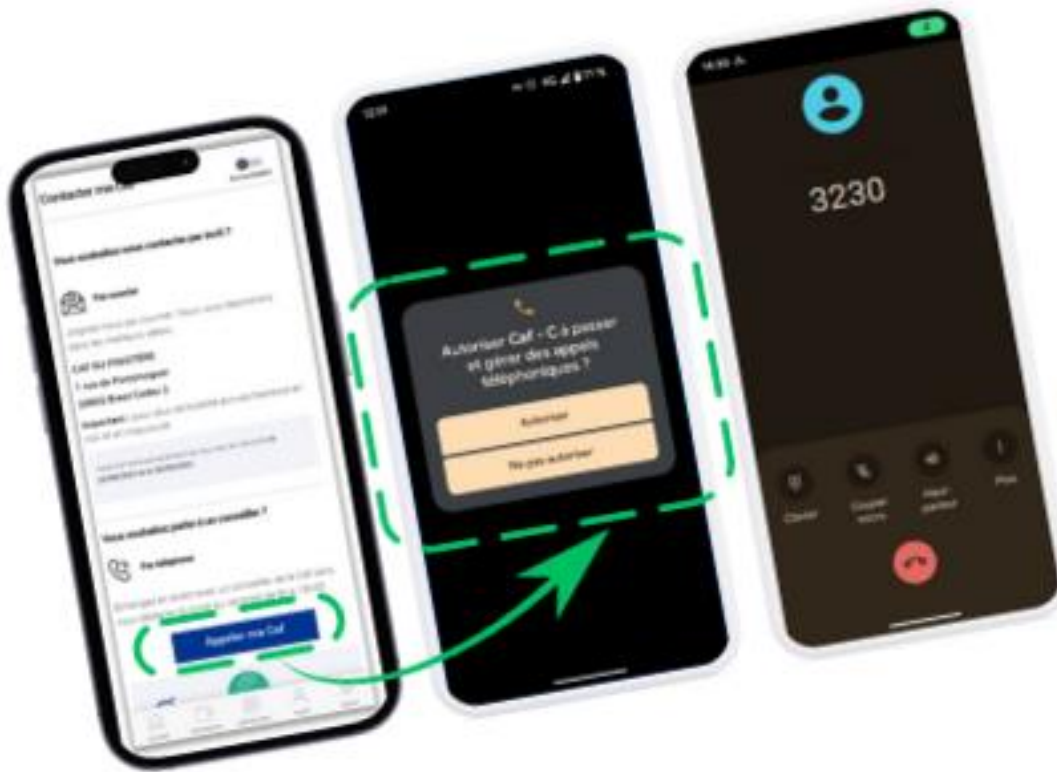
Pour répondre à ces attentes, la Caf a lancé en octobre deux nouveaux services :

- Pour améliorer l'information des usagers sur leurs droits, des **appels téléphoniques sortants systématiques sont réalisés par la Caf dans certaines situations, afin d'expliquer aux allocataires l'évolution de leurs droits** : notification d'une créance supérieure à 300€, variation de droit (à la hausse ou à la baisse) importante, nouvelle ouverture de droit à la Prime d'Activité... Les appels sont réalisés via le 3230
- Des **SMS personnalisés sont adressés par la Caf aux usagers pour lesquels des informations ou documents sont attendus pour mettre à jour leur dossier**

Une évaluation de ces nouveaux services sera réalisée en fin d'année 2024, afin de valider leur pertinence et de confirmer leur généralisation pour 2025.



## LA POSSIBILITE D'APPELER DIRECTEMENT LA CAF DEPUIS L'APPLI MOBILE CAF-MON COMPTE



- Plusieurs usagers mettent en évidence des difficultés pour s'authentifier sur caf.fr et le temps nécessaire avant d'être mis en relation avec un conseiller par téléphone.
- Pour répondre à cette problématique et garantir une authentification fluide, automatique et sécurisée pour l'utilisateur, lorsqu'un allocataire sera connecté à l'application mobile pendant les horaires d'ouverture de la réponse téléphonique, il aura la possibilité de cliquer sur **“Appeler ma caf”** à compter de novembre
- Le numéro de la Caf se composera, l'utilisateur sera automatiquement authentifié et mis en relation directement avec un agent. Il n'aura donc plus à composer le 3230, saisir son identifiant et saisir son mot de passe.
- Ce nouveau service est déployé à compter de mi-novembre 2024

## RAPPEL CONCERNANT LES TENTATIVES D'USURPATION D'IDENTITE



Nous vous alertons régulièrement sur des tentatives de phishing, ou d'usurpation d'identité de la Caf, sur internet et les réseaux sociaux, dans le but de voler des données personnelles.

La Caf met tout en œuvre pour lutter au quotidien contre ces pratiques et l'usurpation de sa marque. Nous conseillons d'être vigilants et d'observer ces quelques règles simples pour éviter les principaux pièges :

- Se méfier des emails mal rédigés ou comportant des fautes d'orthographe. La plupart des emails de la Caf sont personnalisés, au moins avec le nom de l'utilisateur
- S'assurer que la page d'arrivée du site Internet commence par <https://> et qu'un "cadenas" apparaît juste avant ou après cette adresse.
- Changer régulièrement le mot de passe de l'Espace Mon Compte et ne le communiquer jamais ou penser à utiliser FranceConnect .
- Choisir un lien qui commence par : <https://www.caf.fr>, c'est le site dédié aux allocataires.

## LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA CAF

---

### Atelier Nouveaux Bénéficiaires RSA

Atelier d'accompagnement des nouveaux bénéficiaires du RSA par la Caf, la CPAM et le Conseil départemental  
jeudi 21/11/2024 à 10h au siège de la Caf à Chaumont

### Atelier Nouveaux Bénéficiaires RSA

Atelier d'accompagnement des nouveaux bénéficiaires du RSA par la Caf, la CPAM et le Conseil départemental  
mardi 26/11/2024 à 10h sur le site CAF/CPAM de Saint-Dizier

### Webinaire Partenaires – Décembre 2024

Actualités réglementaires et zoom sur la réforme France Travail  
lundi 02/12/2024 à 10h30

# LES APPELS A PROJETS PARTENAIRES

## *DISPOSITIF PROMENEURS DU NET - LANCEMENT DES APPELS À PROJETS 2025*

La Caf relance les appels à projet Promeneurs du Net jeunesse et parentalité pour l'année 2025.

Depuis 2017, la Caf de la Haute-Marne déploie le dispositif avec un réseau de Promeneurs du Net regroupant des professionnels en lien avec la jeunesse, les familles et les parents. Ce dispositif est coordonné par la Caf et animé par l'Adpj 52.

L'objectif des Promeneurs du Net est d'assurer une présence éducative et un soutien sur Internet et sur les réseaux sociaux auprès des jeunes, des familles et des parents dans le cadre de ses missions habituelles.

Les appels à projet Promeneurs du Net sont disponibles sur le Caf.fr, rubrique Professionnels, Offres et services, partenaires locaux.

### **Appel à projets Animation de la vie sociale**

Dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2020-2026, la CAF de la Haute-Marne poursuit les actions de mise en réseau des structures d'animation de la vie sociale. A ce titre, un appel à projet 2025 est diffusé pour renforcer le développement territorial et l'ingénierie sociale afin d'améliorer et de développer l'offre de service à l'échelle départementale, dans les domaines de l'animation de la vie sociale par la mise en place d'un poste de coordination du dispositif.

Cet appel à projet "Mission d'accompagnement de l'animation de la vie sociale" 2025 est diffusé et disponible sur le site caf.fr, rubrique Professionnels, Offres et services, partenaires locaux.

# LES APPELS A PROJETS PARTENAIRES



## Appel à projets Avip / Avis 2025

La Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Marne a déployé sur son territoire, un label départemental pour favoriser l'accueil des personnes en insertion professionnelle et/ou sociale par le biais de deux dispositifs crèche AVIP et crèche AVIS afin de réduire les inégalités sociales en matière d'accueil du jeune enfant.

Deux nouveaux appels à projets crèches AVIP et AVIS 2025 sont diffusés et disponibles sur le site [caf.fr](https://caf.fr), rubrique Professionnels, Offres et services, partenaires locaux.

## LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA CAF

---

### Ateliers Maternité

- 6/12/2024 à la maternité de Chaumont 14h-16h
- 13/12/2024 au Centre Social de Joinville 9h30-12h
- 17/12/2024 à la maternité de St Dizier 14h-16h

### Webinaire Partenaires Eaje :

- 17/12/2024 à 10h

# **ZOOM SUR LA COMPLETUDÉ DES DÉCLARATIONS TRIMESTRIELLES DE RESSOURCES**

---

## ZOOM :

# LA COMPLETUD DES DECLARATIONS TRIMESTRIELLES DE RESSOURCES POUR LES BENEFICIAIRES DE RSA ET DE PRIME D'ACTIVITE

Pour que le calcul du RSA ou de la Prime d'Activité soit précis et sans erreur, la déclaration trimestrielle de ressources doit aussi être complète et rigoureuse.

Pour simplifier les démarches des usagers, une nouveauté qui doit obligatoirement être utilisée depuis juillet : **le Montant Net Social**

Dans tous les cas, l'usager doit penser à déclarer **toutes** les ressources : salaires, rente accident du travail – maladie professionnelle, pension d'invalidité ou de vieillesse, allocations chômage, indemnités journalières maladie, indemnités journalières maternité, revenus des travailleurs indépendants...



## ZOOM :

# LA COMPLETITUDE DES DECLARATIONS TRIMESTRIELLES DE RESSOURCES POUR LES BENEFICIAIRES DE RSA ET DE PRIME D'ACTIVITE

L'utilisation du Montant Net Social doit aussi permettre de préparer la réforme de la Solidarité à la source.

A compter de janvier prochain, il y aura en effet du changement dans la déclaration trimestrielle de ressources !  
**Pour les bénéficiaires du RSA ou de la Prime d'Activité, celle-ci sera pré-remplie afin de faciliter les démarches. Ce pré-remplissage est testé à compter d'octobre dans cinq départements, dont l'Aube.**

Les salaires et/ou les revenus de remplacement (allocation chômage, indemnités journalières de sécurité sociale, pension d'invalidité ou de retraite...) seront transmis directement à la Caf par l'employeur ou l'organisme versant les prestations sociales.

L'utilisateur devra simplement vérifier que les informations pré-remplies par la Caf sont identiques au montant net social. Ce montant est inscrit sur les bulletins de paie et/ou sur les relevés de prestations. Et ne pas oublier de compléter la déclaration avec toutes les autres ressources qui ne sont pas connues de la Caf et donc pré-remplies (revenus de travailleurs indépendants, revenus perçus à l'étranger, pensions alimentaires, dons et secours...). Les mois des ressources pris en compte changeront aussi à compter de janvier : ils seront décalés d'un mois. Pour aider les usagers, **ils seront directement indiqués dans la déclaration trimestrielle de ressources.**

## ZOOM :

# LA COMPLETUD DES DECLARATIONS TRIMESTRIELLES DE RESSOURCES POUR LES BENEFICIAIRES DE RSA ET DE PRIME D'ACTIVITE

Tous les 3 mois, il est indispensable de déclarer ses ressources pour bénéficier du Revenu de solidarité active (RSA) ou de la Prime d'activité (PPA).

Chaque trimestre, le montant du RSA et de la prime d'activité est ainsi réexaminé en fonction des ressources déclarées.

### Pourquoi déclarer ses ressources tous les 3 mois à la CAF ?

1. Pour une **mise à jour régulière de ses droits** et un **montant** au plus proche de sa situation et de ses besoins.
2. Pour **éviter une rupture de mes droits**. Attention, si la déclaration de ressources n'est pas complétée, les droits sont suspendus.



Télécharger vos attestation  
paiement et de quotient fa

En ligne sur le site  
Caf.fr



SIMPLIFIEZ-VOUS  
LA CAF, TÉLÉCHARGEZ  
L'APPLI MOBILE

Sur l'application mobile  
CAF - Mon compte

## ZOOM :

# LA COMPLETUD DES DECLARATIONS TRIMESTRIELLES DE RESSOURCES POUR LES BENEFICIAIRES DE RSA ET DE PRIME D'ACTIVITE

## Bénéficiaire du RSA ou de la Prime d'activité

?



Comment **déclarer**  
**mes ressources** avec le  
**montant net social** ?

c'est  
simple !

- 1 J'identifie mon **montant net social** inscrit sur mon bulletin de paie et/ou sur mon relevé de prestations



ZOOM : LA C

## ZOOM :

# LA COMPLETITUDE DES DECLARATIONS TRIMESTRIELLES DE RESSOURCES POUR LES BENEFICIAIRES DE RSA ET DE PRIME D'ACTIVITE

## 2 Je reporte mon montant dans ma déclaration



## 3 C'est déclaré !

Je continue à déclarer toutes mes ressources  
(pension alimentaire, retraite, rente, etc)

Avec le montant net social,  
**j'identifie,  
je reporte,  
c'est déclaré !**



## **ZOOM :**

# **LA COMPLETITUDE DES DECLARATIONS TRIMESTRIELLES DE RESSOURCES POUR LES BENEFICIAIRES DE RSA ET DE PRIME D'ACTIVITE**

---

### **Pourquoi ces évolutions ?**

- Simplifier les démarches.
- Lutter contre le non-recours aux droits, c'est-à-dire permettre aux personnes qui ne demandent pas les aides auxquelles elles peuvent prétendre de les percevoir.
- Garantir le juste droit avec des informations plus fiables, c'est-à-dire s'assurer que les usagers perçoivent le montant d'aide correspondant à leur situation réelle.
- Diminuer les risques d'indus (somme versée à tort et à rembourser à la Caf) et de rappels (aide qui n'a pas été versée dans sa totalité et qui doit être complétée par la Caf).

**En attendant 2025, il est obligatoire d'utiliser le Montant Net Social pour déclarer ses ressources trimestrielles à la Caf. Quelques exemples !**

## ZOOM :

# LA COMPLETUD DES DECLARATIONS TRIMESTRIELLES DE RESSOURCES POUR LES BENEFICIAIRES DE RSA ET DE PRIME D'ACTIVITE



Je suis salariée et je n'ai qu'un employeur

Je cherche le montant net social indiqué sur mon bulletin de paie.

Je l'inscris dans la case « Salaires » de ma déclaration.



Je suis salarié et j'ai plusieurs employeurs

J'additionne tous les montants nets sociaux indiqués sur mes différents bulletins de paie.

J'inscris le résultat dans la case « Salaires » de ma déclaration.



Je suis salariée, je n'ai qu'un employeur et mon montant net social est négatif

J'inscris « 0€ » dans la case « Salaires » de ma déclaration.

## ZOOM :

# LA COMPLETITUDE DES DECLARATIONS TRIMESTRIELLES DE RESSOURCES POUR LES BENEFICIAIRES DE RSA ET DE PRIME D'ACTIVITE



Je suis travailleuse indépendante

Rien ne change : mes revenus professionnels ne sont **pas** concernés par le montant net social.

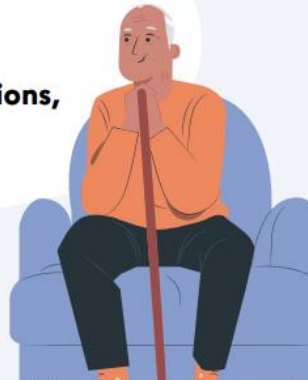
J'inscris comme d'habitude mes revenus dans ma déclaration.



Je perçois des allocations chômage

Je cherche le montant net social indiqué sur mes **relevés de situation**.

Je l'inscris dans la case « Indemnités de chômage » de ma déclaration.



Je suis à la retraite

Je cherche le montant net social indiqué sur mes **relevés de prestations**.

Je l'inscris dans la case « Pensions, retraites et rentes » de ma déclaration.

## ZOOM :

# LA COMPLETITUDE DES DECLARATIONS TRIMESTRIELLES DE RESSOURCES POUR LES BENEFICIAIRES DE RSA ET DE PRIME D'ACTIVITE

Je touche des indemnités journalières de sécurité sociale versées par ma caisse d'assurance maladie ou ma MSA



Je cherche le **montant net social** indiqué sur mes relevés de prestations.

Je l'inscris dans la case « **IJ mater pater adoption** » ou la case « **IJ mal et ATMP** » de ma déclaration.

Je touche des indemnités journalières de sécurité sociale versées par mon employeur



Je cherche le **montant net social** indiqué sur mes bulletins de paie.

Je l'inscris dans la case « **Salaires** » de ma déclaration.

En effet, ces indemnités sont bien prises en compte dans le montant net social.

Je perçois d'autres prestations sociales (hors RSA et Prime d'activité)



Le montant net social ne concerne que le **RSA** et la **Prime d'activité**.

Je ne dois pas l'utiliser pour d'autres prestations sociales.

## ZOOM :

# LA COMPLETUD DES DECLARATIONS TRIMESTRIELLES DE RESSOURCES POUR LES BENEFICIAIRES DE RSA ET DE PRIME D'ACTIVITE

Je ne trouve pas  
mon montant net social

Je me rends sur le Portail des  
droits sociaux, dans la rubrique  
« Vos ressources »

[mesdroits sociaux.gouv.fr](https://mesdroits sociaux.gouv.fr) >



**PRESENTATION DE L'EXPERIMENTATION  
DEPARTEMENTALE D'ACCOMPAGNEMENT  
INDIVIDUEL A LA PARENTALITE**

---



**Service d'Accompagnement Individuel à la Parentalité**



# Constat

- L'accompagnement à la parentalité tel qu'il existe aujourd'hui s'appuie sur des modalités essentiellement collectives (groupe de parole, café-parents...).
- Or plusieurs études montrent que les parents préféreraient des échanges individuels pour résoudre leurs difficultés dans leur fonction de parents.
- Afin de répondre à ce type de besoins émergents, la Cnaf a souhaité **proposer aux familles un service de qualité avec des professionnels formés et compétents dans le domaine de la parentalité, et a lancé un appel à projet afin que puisse être expérimentée une nouvelle offre individuelle d'Accompagnement à la parentalité.**



# Public cible

- ▶ Ce nouveau service s'adresse aux futurs parents et parents d'enfants âgés de 0 à 21 ans (de 0 à 12 ans à Chaumont), ou à toute personne en situation d'exercer des fonctions parentales selon les configurations familiales.

# Deux associations, un service

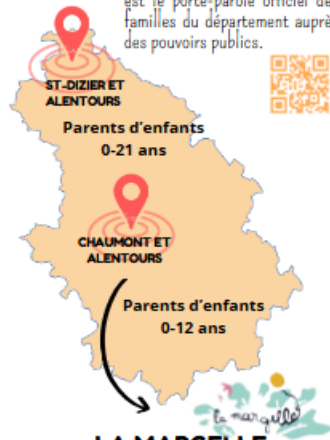
- Deux associations ont été retenues en Haute-Marne (seuls 10 départements pour le moment expérimentent ce projet) : **L'UDAF52** sur l'arrondissement de Saint-Dizier, **La Margelle** sur le secteur de Chaumont.
- Ces deux associations ont fait le choix d'un nom de service commun : **« Côté Parents 52 »**, d'une communication commune pour faciliter la lisibilité du service, notamment grâce à la mise en place d'un numéro unique d'appel (07.45.22.98.05) et d'une page Facebook commune : CôtéParents52.



## DEUX ASSOCIATIONS



Institution engagée avec et pour les familles depuis 1945, l'Udaf est le porte-parole officiel des familles du département auprès des pouvoirs publics.



### LA MARGELLE

Association basée sur Chaumont, La Margelle réunit des professionnels de santé pour assurer un accompagnement à la parentalité



Un numéro de téléphone unique pour nous joindre :

07.45.22.98.05



N'hésitez pas à nous contacter et nous vous répondrons dans les meilleurs délais !



coteparents52@gmail.com



POSSIBILITE DE RDV DES SAMEDIS MATINS SUR ST-DIZIER

Soutenu par :



## Côté Parents 52

Avec vous pour toutes vos questions

Service gratuit

Avec



et



## Côté Parents, c'est quoi ?

Etre parent n'est pas un long fleuve tranquille. C'est pourquoi Côté Parents vous accompagne sans condition en vous proposant un lieu d'accueil et d'écoute pour toutes vos questions.

### UN ACCOMPAGNEMENT PARENTAL POUR DES QUESTIONS SUR :

- ✓ La gestion des émotions
- ✓ Les comportements
- ✓ votre place de parent (gestion des écrans...)

Et bien d'autres encore...



## Espace pour les parents et futurs parents



Des entretiens individuels, gratuits et confidentiels

**Bien-être et épanouissement de la famille**

## En tête-à-tête

Objectif : Croire en votre potentiel parental

Espace d'écoute

Soutien individuel

Référents formés à la parentalité





# Un service gratuit, adapté au rythme des parents

- ▶ Le service Coté Parents 52 est gratuit, et a vocation à s'adapter au rythme des parents : des entretiens pourront être proposés à des horaires qui conviennent aux parents, avec, à Saint-Dizier, des possibilités de rendez-vous des samedis matins

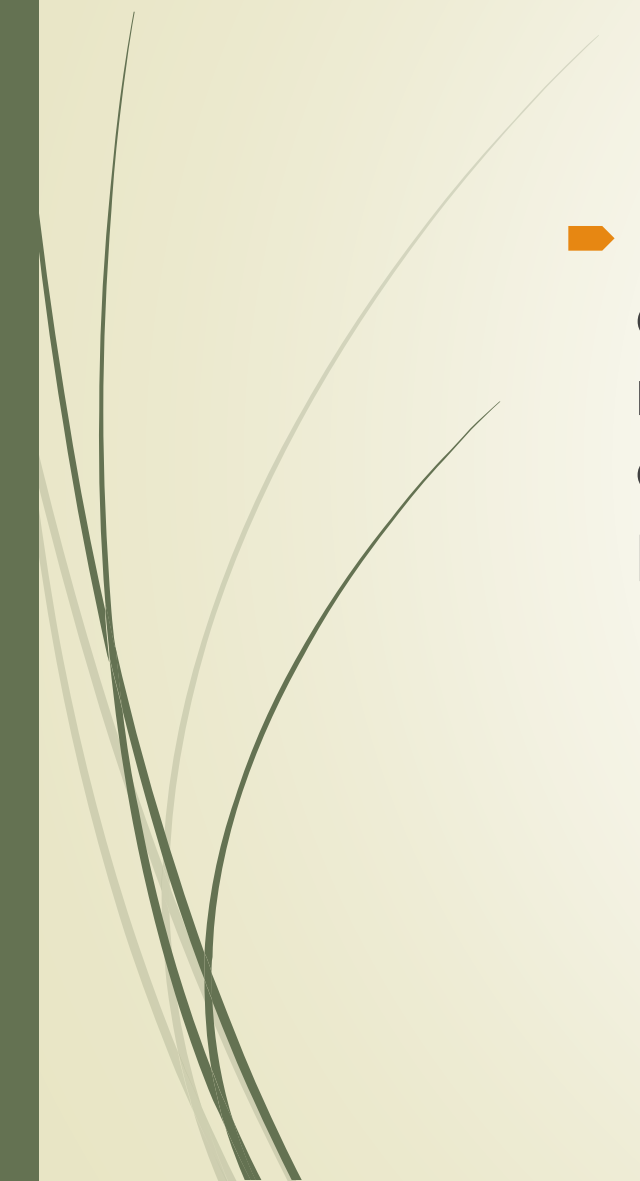


# Prise de contact

- ▶ En appelant le **07.45.22.98.05**, les parents obtiennent un premier rendez-vous avec une accompagnatrice Parentalité à Chaumont ou Saint-Dizier. Cette première rencontre permet d'établir une relation de confiance et d'identifier ensemble les difficultés rencontrées et les pistes à explorer.

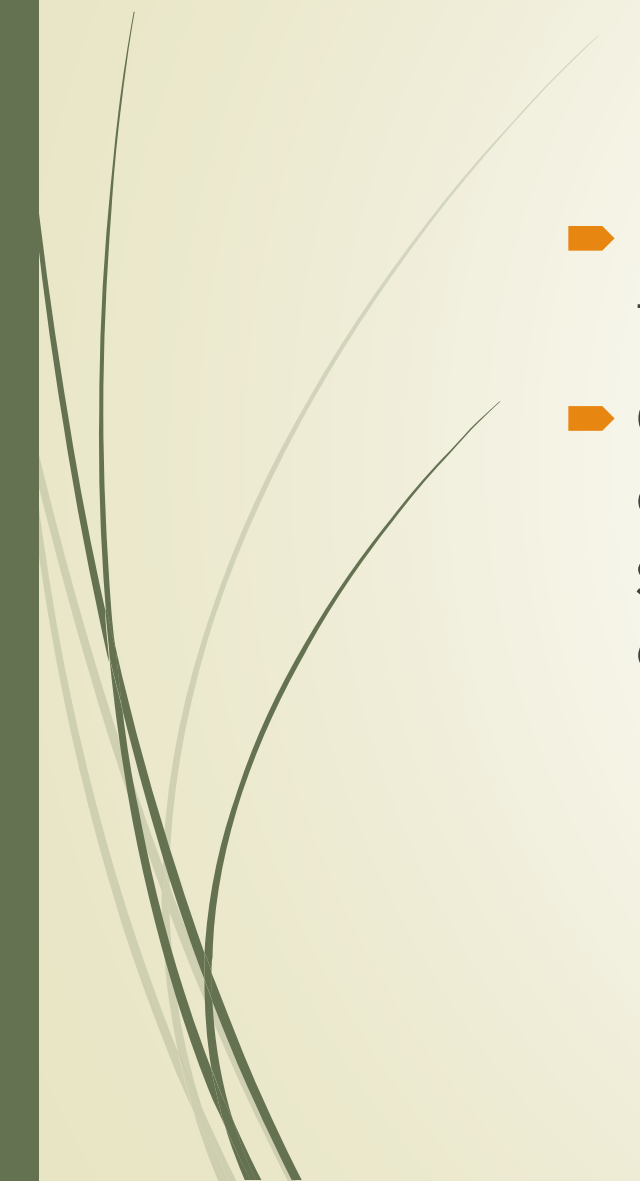


# Un accompagnement temporaire

- ▶ L'accompagnement est ensuite constitué de **1 à 5 entretiens individuels, sur une durée d'une année maximum**. Au-delà, les parents pourront, si besoin, **être orientés** vers des services plus spécialisés susceptibles de poursuivre l'accompagnement.
- 



# Accompagner le « pouvoir d'agir »

- Il s'agira avant tout d'accompagner le/les parent(s) à trouver leurs propres solutions.
  - Cet espace sera un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pour les parents afin de les soutenir dans leur rôle d'éducateur et de les aider en cas de situation difficile ou de crise.
- 

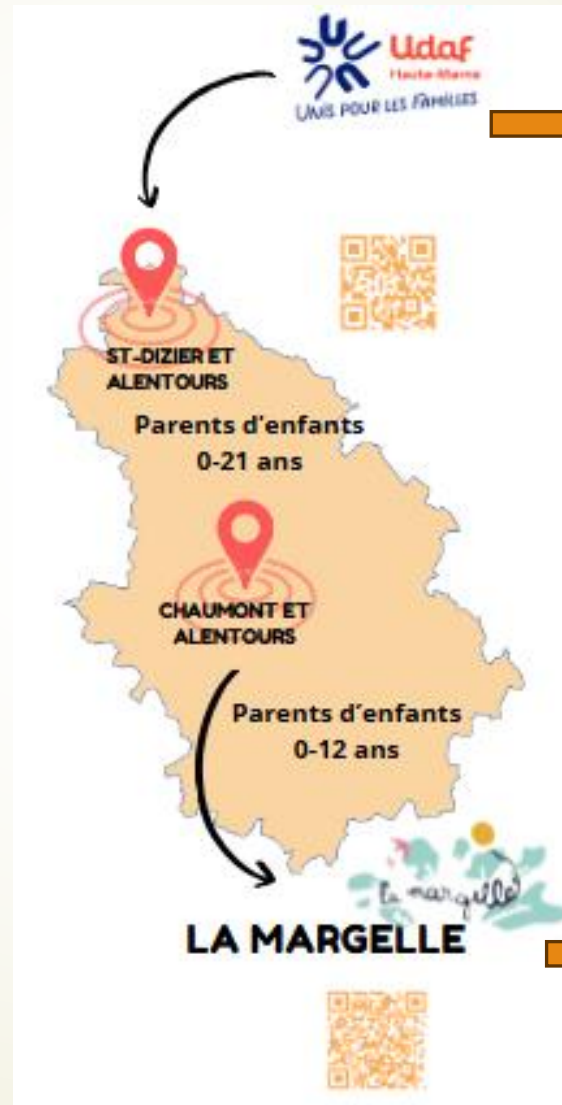


# Les questions abordées peuvent concerner :

- Les Limites, l'autorité
  - La Gestion des émotions
  - La Communication
  - La Socialisation
  - L'Estime de soi
  - L'Autonomie
  - La Santé, Bien-être
  - Les changements de vie
  - L'Organisation quotidienne
  - ...
- 

# Où se déroulent les entretiens ?

Des entretiens pourront avoir lieu dans les locaux de partenaires si cela peut faciliter la rencontre avec les familles.



9 rue du Brigadier  
Albert  
52100 SAINT-DIZIER

2 Bd Thiers 52000  
Chaumont

- 
- 
- ▶ *Parce que chaque parent peut, à un moment ou à un autre, être confronté à des interrogations, des préoccupations, des doutes, concernant l'exercice de son rôle parental, et peut alors être en recherche d'un lieu où exprimer ses besoins, sans avoir la crainte d'être jugé.*

**Côté Parents 52**

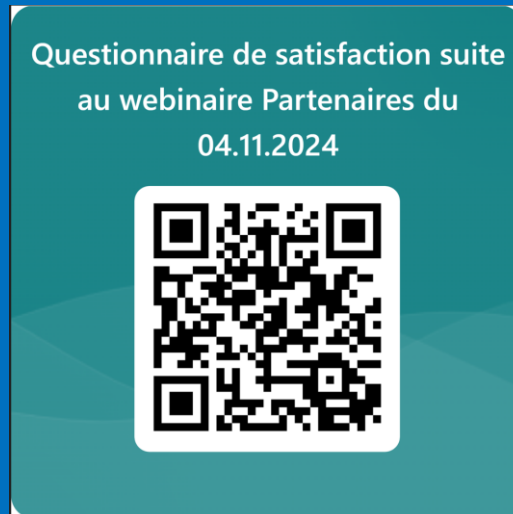
**07.45.22.98.05**

# Votre avis nous intéresse !

A l'issue du Webinaire, une **enquête de satisfaction** vous sera adressée par mail.

Merci de la compléter pour évaluer l'opportunité d'autres Webinaires prochainement et identifier des thématiques vous intéressant...

Retrouvez également l'enquête en scannant ce QR Code :



## Merci pour votre participation

---